

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAC 3 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Compagnie Narcisse théâtre (92220).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris, lui propose la signature d'une convention relative à une subvention d'équipement avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 24 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 20.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Narcisse théâtre, 16 rue Cino del Duca, 92220 Neuilly-sur-Seine. Simpa 115741 ; 2016_08733.

Article 2 : La dépense correspondante de 20.000 euros est imputée sur le budget d'investissement 2016, rubrique 33, nature 2042, ligne VE40003, crédits pour subvention d'équipement. Mission 90010-99-010 individualisation 16V00458 DAC, AP 1603546.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO